



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité et équilibre.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il est élaboré par le Maire, ordonnateur de la commune et voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Les résultats comptables du compte administratif doivent correspondre au compte de gestion établi par le Comptable Public de Cahors, receveur municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Section Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations diverses) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

DEPENSES REALISEES			RECETTES REALISEES		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	180 167.12 €	013	Atténuations de charges	12 886.56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	214 045.90 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	29 723.35 €
014	Atténuations de produits	33 631.15 €	73	Impôts et taxes	37 600.61 €
65	Autres charges de gestion courante	54 358.08 €	731	Fiscalité locale	311 100.00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		74	Dotations et participations	130 072.81 €
			75	Autres produits de gestion courante	49 675.35 €
66	Charges financières	21 036.53 €			
67	Charges exceptionnelles	375.15 €	76	Produits financiers	7 729.66 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 831.21 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €
022	Dépenses imprévues		78	Reprises provisions semi-budgétaires	
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	8 307.00 €	042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect° fonct°		043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect° fonct°	
TOTAL		516 752.14 €	TOTAL		578 788.34 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2023			62 036.20 €		

ÉTAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2023	815 296.62	65 114.17	15 856.01	49 258.16	
2024	766 038.46	65 578.14	16 916.24	48 661.90	-463.97
2025	717 376.56	65 063.61	15 654.49	49 399.12	524.53
2026	667 977.44	60 259.19	14 372.18	45 887.01	4 794.42
2027	622 090.43	59 740.40	13 226.68	46 513.72	518.79
2028	575 576.71	59 224.54	12 064.89	47 159.65	515.86
2029	528 417.06	58 711.66	10 886.18	47 825.48	512.88
2030	480 591.58	58 201.84	9 689.96	48 511.88	509.82
2031	432 079.70	55 522.81	8 475.71	47 047.10	2 679.03
2032	385 032.60	48 502.99	7 302.12	41 200.27	7 020.42
2033	343 832.33	48 001.98	6 145.79	41 856.19	500.41
2034	301 976.14	43 129.86	4 970.19	38 159.67	4 872.12
2035	263 816.47	29 942.09	4 205.57	25 736.52	13 187.77
2036	238 079.95	30 141.37	3 678.76	26 462.61	-199.28
2037	211 617.34	30 344.06	3 130.26	27 213.80	-202.69
2038	184 403.54	30 550.23	2 559.22	27 991.01	-206.17
2039	156 412.53	30 759.95	1 964.76	28 795.19	-209.72
2040	127 617.34	18 344.60	1 345.96	16 998.64	12 415.35
2041	110 618.70	18 344.60	1 156.48	17 188.12	0.00
2042	93 430.58	18 344.60	964.90	17 379.70	0.00
2043	76 050.88	18 344.60	771.19	17 573.41	0.00

TAUX D'IMPOSITION

Taxe foncière bâti : 41,56 %

Taxe foncière non bâti : 152,66 %